

# ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

### Jeudi 21 octobre 2021

#### Etaient Présents :

- Education Nationale : Mme M (Directrice – CM1/CM2b) – Mme S (CPa) - Mme C (CPb) — Mme G (CP/CE1) - Mr B (CE1a) – Mme L G (CE1/CE2) – Mme L (CE2a) - Mme C (CE2b) – Mme G/Mme P (CM1/CM2a) – Mme C (CM1/CM2b) – Mme L (CM1/CM2c) – Mme B (CM1/CM2d) – Mr F (PES en CM1/CM2d)
- Municipalité : Mme F (1ere Adjointe)
- Parents élus: Mr P, Mme R, Mr P, (Mme R), Mme C, Mme Q, Mr B, Mr J, Mme L, Mr R, Mr B,

#### Excusés :

Mme L (IEN) –Mme C (CM1/CM2c) - Mr T, Mme G, Mme L B

## ECOLE

#### 1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Ecole précédent (18/06/2021)

Vote contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

#### 2) Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Résultats des élections des parents d'élèves du vendredi 8 octobre 2021.

Inscrits : 446 ; votants : 245 ; votes blancs ou nuls : 35 ; suffrages exprimés : 210 ; Taux de participation : 54,93% (an passé :59,07%)

La liste " les parents d'élèves de l'école élémentaire Jacques Prévert" a été élue :

- Titulaires : E P, M R, G P, G R, C C, C L B, S Q, F B, J J, S L, S T
- Suppléants : Mr B, Mr R, Mme G

#### 3) Fonctionnement du Conseil d'Ecole (voir annexe 1)

La directrice rappelle les points essentiels du règlement du conseil d'école et notamment que le conseil d'école s'occupe du fonctionnement général et global de l'école (on ne parle ni des cas particuliers, ni des contenus d'enseignement).

Le conseil d'école est régi par le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 qui décrit le fonctionnement et l'organisation du conseil d'école. Il précise que le conseil d'école peut avoir son propre règlement intérieur de fonctionnement.

- Les parents élus représentent l'ensemble des parents de l'école, par conséquent le conseil d'école présente des questions globales sur la vie de l'école et l'amélioration des conditions d'accueil et non sur des situations d'élèves en particulier.
- Les débats restent courtois et dépourvus de toute agressivité.
- Les parents suppléants n'ont pas le droit de vote mais ils peuvent assister à tous les conseils d'école s'ils le souhaitent.
- Le secrétariat est assuré par un enseignant, mais si les parents le souhaitent, un parent pourra assurer conjointement ce secrétariat. Le compte-rendu est validé par un représentant. Le procès-verbal est de la responsabilité de la présidente du conseil d'école qui le signe, puis le fait contresigner par le(s) secrétaire(s) avant diffusion.
- L'ordre du jour est établi par la présidente du conseil, c'est-à-dire la directrice de l'école. Il doit être respecté tel qu'il a été établi sur l'invitation.
- Un « timing » doit être respecté pour permettre d'aborder tous les points inscrits à l'ordre du jour. Les questions diverses d'intérêt général sont remises à la directrice une semaine avant le conseil d'école.
- Les envois de courriers aux membres du conseil d'école seront faits par courrier électronique. Les convocations sont établies 7 jours avant la réunion.
- Les membres du conseil d'école sont tenus au droit de réserve pour tous sujets impliquant une personne.
- La diffusion du procès-verbal vers les familles s'effectuera de la façon suivante :
  - un envoi par mail aux membres du conseil
  - un affichage sur le panneau à la grille d'entrée du portail « mail »
  - une distribution papier sur demande aux parents qui le souhaitent (l'information sera donnée par mail)
  - sur le site internet de l'école de manière anonymée.

Les représentants des parents d'élèves ont une boîte aux lettres destinée aux parents de l'école. Ces derniers peuvent y déposer leurs questions, afin de les soumettre au conseil d'école.

Plus de DDEN sur l'école.

#### 4) Calendrier

Dates des prochains conseils d'école : le vendredi 4 Mars 2022 à 18h et le mardi 14 juin 2022 à 18h

#### 5) Règlement intérieur et charte d'usage des TICE (voir annexes 2 et 3)

Une modification a été apportée au paragraphe 2.5 sur les horaires et aménagement du temps scolaire : *Les trois classes de CP sortent par l'accès cantine. Toutes les classes du CE1 au CM2 sortent par la cour (accès portail pompier ou accès mail piétons). Les horaires sont modulés en fonction du protocole sanitaire mais restent inchangés dans le règlement intérieur ;*

Le règlement intérieur de l'école est approuvé à l'unanimité. Il sera envoyé aux parents.

La directrice présente la charte d'usage du matériel informatique et des outils numériques pour l'année scolaire.

Mr P demande quel filtrage est mis en place au niveau informatique. La directrice informe que les ordinateurs sont protégés par Kaspersky et que les élèves utilisent « qwantjunior » comme moteur de recherche. Mr P indique que dans les établissements secondaires des proxys sont installés pour protéger des contenus inadaptés. Mme F se renseignera sur la question.

#### 6) Structure et effectifs de l'organisation pédagogique et APC pour l'année scolaire 2021/2022

La directrice donne les chiffres exacts du mois d'octobre 2021 : 11 classes – 267 élèves – le même nombre que l'année scolaire

dernière

Effectif/classe : CPa (21) – CPb (22) – CP/CE1 (22) – CE1a (23) – CE1/CE2(22) – CE2a (26) – CE2b (26) – CM1/CM2a (26) – CM1/CM2b (27) – CM1/CM2c (26) – CM1/CM2d (26)

Effectif/niveau : CP (50) – CE1 (48) – CE2 (64) – CM1 (44) – CM2 (61)

Plusieurs enseignantes ont été nommées sur l'école : Mme L G et Mme G occupent chacune un poste complet, Mme C complète Mme G le vendredi, Mme P complète Mme G le lundi et quelques mardis, Mme L G complète Mme S le vendredi et quelques lundis et Mme C assure le complément de service de la directrice les jeudis et vendredis.

La directrice rappelle que l'élaboration d'une structure d'école ainsi que l'affectation dans les classes de chaque enfant demande un travail pédagogique important. Toute l'équipe enseignante participe à ce travail. Les demandes particulières de familles quant à l'affectation de leur enfant ne peuvent absolument pas être prises en compte. Cette structure d'école respecte également la demande institutionnelle de 24 élèves maximum dans les classes de CP et de CE1. Concernant le cycle 3, le choix a été fait de conserver la structure des 4 CM1-CM2.

L'organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) retenue pour cette année scolaire par l'équipe enseignante est la même que les années précédentes : 2 à 3 séances de 30 minutes par semaine, sur le temps de la pause méridienne. Chaque enseignant est libre de choisir son temps d'APC ; le fonctionnement pour chaque classe a été expliqué en réunion de rentrée.

### **7) Projet d'école 2020/2025 et projets pédagogiques 2021/2022**

Le Projet d'école est commun avec l'école maternelle et est remis aux membres du Conseil d'Ecole. Ce projet est valide sur la période 2020/2025 et a été réécrit l'an passé.

Les 2 enjeux majeurs du Projet d'Ecole sont :

- Garantir la continuité du parcours de chaque élève
- Agir sur le climat scolaire

Le projet d'Ecole intègre obligatoirement :

- Un volet numérique (découverte et approfondissement de l'outil informatique)
- Un parcours citoyen (apprentissage des règles de vie, élection de délégués de classe)
- Un parcours d'éducation artistique et culturelle (exposition d'œuvres, visite de musées...)

L'ensemble des projets des classes est pensé en fonction du projet d'Ecole (ex : les projets « musique » des cycle 2 et 3 en coopération avec la Flume).

*Au vu du contexte sanitaire actuel mais également du bilan financier de l'APE, peu de projets impliquant des lieux et acteurs extérieurs peuvent être mis en œuvre : beaucoup trop d'incertitudes existent quant à la faisabilité des sorties notamment. Cependant, l'équipe pédagogique a fait le choix de conserver des projets inter-cycles compatibles avec la crise sanitaire actuelle.*

Les projets pour toutes les classes :

- Projet « musique » en coopération avec la Flume :
  - o Cycle 2 => « Découverte de la nature et de son environnement sonore », projet en rapport avec le projet en partenariat avec la LPO
  - o Cycle 3 => « Ecoutons, recyclons, chantons et jouons » (nous recourrons au recyclage pour fabriquer des instruments de musique), projet en lien avec le travail mené sur les déchets
- Bibliothèque municipale (5 visites dans l'année scolaire) : toutes les classes
- Les Incorruptibles : toutes les classes
- Rallye-lecture et/ou Mathéros et/ou Classe numérique : toutes les classes
- Intervention des étudiants STAPS en période 3 et 4 (cycle 3) → sous réserve du protocole sanitaire
- Projet « Economisons l'énergie et l'eau » : toute l'école
- Projet « A la découverte des oiseaux » en partenariat avec la LPO : toutes les classes du cycle 2
- Limiter, trier, recycler les déchets pour protéger l'environnement : actions sur toute l'année (plusieurs classes ont ainsi participé à la journée « Nettoyons la nature »)
- Dans le cadre du parcours artistique et culturel, la mairie nous offre, en novembre, une démonstration de roue allemande dans la cour de l'école.
- CP : ludothèque ; Ecomusée de la Bintinais → Sortie prévue le 16 novembre 2021 (CPa et CPb).
- CE1 : sortie au parc ornithologique de Bruz
- CE2 : l'impact de nos objets et le cartable malin en partenariat avec la feuille d'érable (2 animations) ; travail sur les contes traditionnels (littérature, cinéma et arts plastiques) ; ludothèque
- Les classes de CP et de CE1 : intervention des kinés sur le sommeil et les écrans
- Cycle 3 : tour du monde (à chaque période un continent à étudier et à découvrir - période 1 : l'Europe)
- CM2 : cycle natation au trimestre 3, le vendredi de 15h15 à 15h45 à la piscine Océlia de Montfort (pendant ce temps les CM1 auront EPS)

Les parents trouvent les projets riches. Mme F fait remarquer que les projets de l'école sont définis en lien avec le PEDT

### **8) AESH**

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental inscrit dans la loi. L'École inclusive vise, sur le papier, à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée. Des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) ont été expérimentés dans chaque académie depuis la rentrée 2018 et sont généralisés partout cette année. Ils gèrent les moyens humains (AESH) alloués pour les élèves en situation de handicap.

La directrice informe le conseil d'école que 11 élèves sur l'école ont une notification d'accompagnement humain décidé par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Sur les 11 élèves ayant une notification :

- 1 élève a une notification d'aide individuelle (pour un accompagnement par une AESH sur 100% du temps) mais n'a pas d'AESH ;
- 2 élèves ont une notification d'aide individuelle (pour un accompagnement par une AESH sur 75% du temps) mais seulement 1 bénéficie d'une AESH ;

- 8 élèves ont une notification d'aide mutualisée (pour un accompagnement par une AESH quelques heures par semaine) mais seulement 1 bénéficiaire d'une AESH ;

A ce jour, 2 dossiers supplémentaires ont été déposés à la MDPH en vue d'un accompagnement AESH.

Le constat est le suivant : 9 élèves sans AESH en classe. Le PIAL ne propose pas de moyens humains à hauteur des besoins. Les difficultés viennent de problèmes de recrutement ainsi que du statut précaire des AESH. Il est à noter que dans certaines classes plusieurs élèves qui devraient bénéficier d'une AESH ne sont pas accompagnés.

L'équipe enseignante souligne en outre le fait qu'il n'y a plus de RASED complet sur l'école et que la psychologue scolaire doit gérer 2600 élèves.

Il ne faut pas hésiter à faire remonter les demandes des parents de ces enfants auprès des représentants de parents d'élèves.

Les parents font remarquer qu'il est anormal que les droits des enfants à être accompagnés ne soient pas respectés.

## **9) Sécurité**

Le PPMS (plan particulier de mise en sécurité) est partagé en deux points : les risques majeurs et l'attentat intrusion.

1. PPMS « risques majeurs » : à mettre en place dans le cas d'un accident de camion contenant des substances chimiques, d'une tempête ou d'une inondation. Nous devons nous confiner à l'intérieur de l'établissement. Le confinement se fait dans chaque classe. Un exercice aura lieu durant l'année. En cas d'alerte, les parents sont priés de ne pas « envahir » la ligne téléphonique de l'école et de ne pas venir chercher leur enfant à l'école. En général, un confinement dure entre 2 et 3 heures.
2. PPMS « attentat / intrusion » : à mettre en place en cas d'intrusion malveillante. Il existe deux exercices différents : un exercice de confinement et un exercice de fuite. Le premier a été réalisé le 15 octobre 2021 dans chaque classe. Les élèves se cachent sous les tables ou contre les murs de façon à ne pas être vus par les ouvertures. Le travail avec les enfants a été également axé sur le silence total dans chaque classe. Cet exercice a été explicité en amont par les enseignants. L'exercice a duré 15 minutes environ. Il a été réalisé de façon satisfaisante. Quelques aménagements permettant la réalisation dans de meilleures conditions seront demandés à la Mairie pour 2022, comme par exemple le changement des stores et manivelles.  
Des alarmes ont été installées dans les classes pour pouvoir faire le deuxième exercice. Elles sont différentes de l'alarme incendie, elles sont à la fois lumineuses et sonores. L'école sera évacuée en totalité (maternelle et élémentaire) vers le square du restaurant scolaire. Cet exercice « fuite » sera fait au cours du mois d'avril.

Trois exercices incendie sont également à réaliser au cours de l'année scolaire. L'un d'eux a déjà eu lieu le 28 septembre 2021. Tout s'est bien déroulé. Le temps d'évacuation des classes a été de moins d'1 min 30 sec. Le système d'alarme incendie fonctionne correctement. La directrice consigne ces exercices dans un registre de sécurité.

## **10) Compte : l'OCCE**

Notre école va adhérer, cette année, à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole). Cette coopérative, reconnue d'utilité publique et agréée par l'éducation nationale, nous permet de financer les projets pédagogiques que nous mettons en place. Elle nous permet de gérer l'argent que rapportent les actions menées (photos, etc.). Elle nous permet aussi d'avoir accès à de multiples services : une assurance performante pour les voyages et sorties scolaires, des outils pédagogiques, la possibilité de participer à différents projets de l'OCCE.

Le bilan financier de cette association est vérifié chaque année par des enseignants et des parents d'élèves.

Cette adhésion a un coût. Nous reversons 2,21€/élève à l'OCCE : 1,96 € pour l'adhésion et 0,25 € pour l'assurance.

Nous ferons un appel au don à la rentrée de novembre. Cette participation ne peut être obligatoire mais elle contribuera à financer nos projets (en particulier les sorties).

Mme R demande si le compte « ape école » sera supprimé au profit du compte OCCE : ce sera effectivement le cas et l'argent du compte « ape école » sera transféré sur le compte OCCE.

# **MUNICIPALITE**

## **1) Remerciements**

- Services techniques : L'équipe enseignante tient à remercier chaleureusement Messieurs M et D ainsi que toute l'équipe des services techniques, pour leur implication au sein de l'école dans la réalisation des travaux et de la maintenance. La directrice précise que les services techniques sont à l'écoute de l'école et très réactifs.
- Projet culturels : Le partenariat avec la bibliothèque municipale est très apprécié de l'équipe enseignante. Mme F (responsable pôle culturel) propose aux classes diverses activités (opéra de Rennes, ciné-concert, ateliers autour du cinéma). Les collègues souhaitent que ces activités perdurent car elles sont d'une grande qualité.

Mme F fera remonter les remerciements aux services concernés qui mettent un point d'honneur à répondre aux demandes des enfants et des équipes enseignantes.

## **2) Investissements et subventions pour l'année 2021**

L'équipe enseignante tient à remercier la mairie et le service technique pour tous les travaux effectués durant cette année et les investissements consacrés à l'école élémentaire :

- Réfection totale et réaménagement de la bibliothèque
- Réfection totale des sanitaires élèves
- Changement de la porte d'entrée de la classe S23 (celle donnant sur la cour)
- Réfection du sol du bureau de direction
- Remplacement du poste maître en S23
- Ajout de 3 ordinateurs élèves : 2 en S23 et 1 en S13
- Nouvel ordinateur portable élève pour la classe mobile
- Enceinte bluetooth transportable pour la salle de sport
- Installation d'un 2ème photocopieur (17 classes élémentaires et maternelles sur un seul photocopieur auparavant)
- Remplacement de 2 ordinateurs élèves pour la classe S21
- Tabouret à roulettes pour la classe S22
- Remplacement du mobilier de rangement de la classe S24

- Chariots à roulettes avec lot de 30 dictionnaires (pour les déplacer facilement entre classes)
- 10 tabourets culbuto pour les classes S19-21 pour le coin informatique
- La mairie a accepté de financer l'application Klassly, utilisée par de nombreux enseignants ainsi que les abonnements à monécole.fr pour rallye-lecture, mathéros et ma classe numérique.

Investissements demandés par l'école qui seront faits d'ici la fin d'année

- Pose d'un store enrouleur opaque sur la porte vitrée en classe S14 afin de protéger du soleil
- Installation d'une serrure sur la porte bleue de la classe S14
- Installation d'un verrou permettant la fermeture à clé de l'armoire murale de la classe S14
- Switch avec au moins 8 à 10 ports dans toutes les classes (afin de connecter tous les ordinateurs)
- Récupération de balles de tennis usagées à mettre au pied des chaises en classe S20, S16, S11

### Questions

*- Concernant le suivi de la gestion des accès au parking, une étude a été faite l'année dernière et des modifications ont été effectuées. Malgré tout cette zone reste dangereuse, la mairie a-t-elle envisagé d'autres actions?*

Mme F précise que l'accès au parking sera fait par Rennes Métropole, ce sera donc forcément pendant les vacances, sans doute celles d'été. Les enfants passeront devant les voitures plutôt que derrière, les places enseignants seront supprimées à cet endroit pour créer un cheminement piéton sécurisé. Un arrêt-minute sera également créé. Le parking enseignant sera déplacé côté maternelle.

Mme F invite les parents à se garer ailleurs que sur le parking de l'école : près de l'étang, autour de l'église. Elle note qu'il faut aussi remobiliser les gens qui habitent au Clos Margot et ceux qui prennent le bus et laissent leur voiture.

L'hypothèse de la zone bleue est envisagée.

Les enseignants redemandent des places « réservées » sur le parking de l'école côté Clos Margot. Mme F entend mais il y a des places prévues du côté de l'école maternelle.

*- Il semblerait que des jeux type cap ou pas cap soient revenus dans la cours, avez vous identifié des cas avérés et si oui avez vous pu mettre en place des solutions pédagogiques avec le périscolaire?*

L'équipe enseignante répond que ces jeux seraient en lien avec la série SQUID GAME, qui est une série non adaptée à des élèves d'élémentaire. Des élèves en parlent et l'auraient vue. L'équipe enseignante s'interroge sur le fait que des enfants regardent des séries non appropriées leur âge. Elle regrette également que la question n'apparaisse qu'à l'occasion du conseil d'école alors qu'il aurait été judicieux d'informer les enseignants de ce problème (via le cahier de liaison, Klassly...) Une fois le problème détecté, un mail d'information a été envoyé à tous les parents d'élèves afin qu'ils puissent en discuter avec leurs enfants.

Mr P se demande ce qui est mis en place au cas où un jeu de ce type apparaît. Mme M précise que des sensibilisations sont faites en éducation morale et civique. Quant au périscolaire : il informe systématiquement les enseignants des problèmes constatés.

Il est demandé aux parents de faire remonter aux enseignants les problèmes remarqués par mail ou klassly le plus rapidement possible.

*- Nous avons discuté de formation pour sensibiliser les acteurs de l'établissement sur le harcèlement suite à des gestes déplacés de petits garçons. Ceci a-t-il été mis en place au niveau périscolaire et scolaire ?*

Questionnement : pourquoi cette question apparaît-elle au CE alors qu'aucun enseignant n'a eu de mot d'un parent via le cahier de liaison ? Contacter le périscolaire en cas de nécessité.

En cas de problème, un enfant peut se tourner vers un adulte ou vers les délégués (y compris sur le temps périscolaire) s'il leur est difficile de parler à un adulte.

La journée nationale « Non au harcèlement » aura lieu le 18/11 afin de sensibiliser les élèves.

Mme F ajoute que pour le périscolaire ce sont des thèmes qui font l'objet d'attention par les équipes.

*- Quel est le protocole lors de la sortie des élèves le midi, la présence des parents est-elle obligatoire ? et si oui à quel âge ?*

Le protocole est le même que le soir, à savoir que dans les textes, à partir de 6 ans, nous sommes en droit de laisser partir un élève seul sans la présence effective d'un adulte. Cependant pour plus de sécurité, les enseignants demandent un mot d'autorisation écrit pour laisser un enfant partir seul de l'école. La directrice fait remarquer que cette information a déjà été donnée dans la note de rentrée (document conservé par les parents à la maison).

Mme L trouve problématique que les enfants partent seuls. Les badges de couleur étaient intéressants et surtout visibles. Les enseignants indiquent que les badges étaient utiles quand il y avait les TAP mais qu'ils ne le sont plus aujourd'hui : les enseignants ont les listes des enfants autorisés à quitter seuls l'école et sont vigilants.

Mme R constate que les enfants ont été choqués par l'intervention du Samu et des pompiers le vendredi midi. Les enfants n'étaient pas rassurés le soir. Il serait souhaitable de communiquer avec les parents sur ces événements. Mme M précise que les enseignants ont discuté et rassuré tous les élèves lors du retour en classe.

Séance levée à 20h00

Mme C C

Mme D M

Enseignante

Directrice